Séance du Conseil de Ville du 27 novembre 2017, à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 32 / 2017

- 1. Communications
- 2. Appel
- 3. Procès-verbal no 31 du 30 octobre 2017
- 4. Questions orales
- 5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Emilie Julien
 - Mme Mone Thagi
- 6. Budget communal 2018
- 7. Adoption du nouveau Règlement concernant le service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Delémont
- 8. Crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 410'000.- pour le Centre de renfort, d'incendie et de secours de la Ville de Delémont (CRISD)
- 9. Autorisation de vente des parcelles n^{os} 2754 et 2743, représentant 4'243 m², sises Entre-les-Etangs, en vue de la réalisation de maisons individuelles et/ou jumelées pour un montant de Fr. 1'188'040.-
- 10. Autorisation d'échange de terrains entre les parcelles nos 897 et 466 afin de remplacer l'écopoint existant de la rue du Vieux-Château et de permettre le développement d'un projet à l'avenue de la gare, avec une soulte de Fr. 620'550,- en faveur de la Commune
- 11. Crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 918'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour la Voirie communale
- 12. Crédit de Fr. 220'000.- pour la sécurisation des locaux de la police et le réajustement des moyens de sécurité personnelle
- 13. Développement du postulat 4.09/17 "Un service citoyen digital pour Delémont ?", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
- Réponse au postulat 4.04/17 "Création d'une médiathèque de la Ville de Delémont", PDC-JDC, M. Claude Chèvre
- 15. Réponse à la question écrite 2.06/17 "Le bon sens oui, mais jusqu'où va-t-on trop loin ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- Réponse à la question écrite 2.07/17 "Quels sont les moyens à disposition des sociétés locales ?", PLR,
 M. Olivier Etique
- 17. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

- <u>M. Jude Schindelholz</u>, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il donne lecture de la lettre du Conseil communal, adressée aux membres du Conseil de Ville, relative au recours contre les élections communales du 22 octobre 2017, et cède la parole à M. Damien Chappuis, maire, pour de plus amples informations.
- <u>M. Damien Chappuis</u>, maire, rappelle le recours déposé par M. Philippe Rottet contre les élections communales du 22 octobre 2017. Sur recommandation de la Juge administrative, le Conseil communal a écrit à ce dernier afin de lui donner toutes les informations nécessaires. Par la suite, M. Rottet a étayé ses propos par l'intermédiaire d'un avocat et la Juge administrative a pris la décision de suspendre les élections au Conseil de Ville, tant que l'affaire n'était pas traitée. Toutefois M. Chappuis précise que les

Autorités, au niveau du Conseil communal, sont validées et confirme que le nouvel Exécutif entrera en fonction le 1^{er} janvier 2018. La réponse du Conseil communal, validée lors de sa séance de ce jour, parviendra dans les meilleurs délais au Tribunal administratif mais le traitement du dossier, auditions, recomptage des bulletins, décision finale, prendra du temps. Toutes les informations nécessaires ont été transmises et il appartient désormais à la Justice de trancher, mais il est fort probable qu'aucune décision ne soit prise d'ici à la fin de l'année. Le cas échéant, les élus actuels devront encore siéger en début d'année 2018, le temps qu'une décision soit prise. La Justice peut soit annuler le recours et les nouvelles Autorités pourront immédiatement se mettre en place, soit accepter le recours et redéterminer le nombre de sièges, soit casser l'élection. D'ores et déjà, M. Chappuis souhaite et sollicite la disponibilité du Législatif pour continuer de sièger au sein du Conseil de Ville et des différentes commissions communales, jusqu'à ce que décision soit prise, dans les meilleurs délais, espère-t-il.

2. APPEL

Conseil de Ville

34 membres sont présents.

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1^{er} vice-président, M. Christophe **Günter**, 2^e vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander Ali, Dominique Baettig, Jeanne Beuret, Pierre Chételat, Claude Chèvre, Blaise Christe, Patrick Claude, Julien Crevoisier, Paul Fasel, Pierre-Alain Fleury, Toufiq Ismail-Meyer, Thierry Kamber, Renaud Ludwig, Laurent Michel, Jean-Paul Miserez, Grégoire Monin, Yvonne Plumez, Alphonse Poupon, Camille Rebetez, Marc Ribeaud, Mansouratou Sokpolie, Mehmet Suvat, Diego Tomaselli.

Sont excusés et remplacés

- M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie Blandino
- M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf Kerkour
- M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Marie Jeanne Pont Moritz

Mme Colette Petit est remplacée par M. Thierry Cortat

- M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence Studer
- M. Christian Wirz est remplacé par M. Ernest Borruat

Sont excusés

Mme, M., Pierre Berthold, Alain Beuret, Quentin Chappuis, Karen Chevrolet, Rébecca Lena, Magali Rohner, Didier Schaller.

Conseil communal

- M. Damien Chappuis, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick Chapuis. Département de la culture et des sports
- Mme Françoise Collarin, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther Gelso, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 31 DU 30 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal no 31 du 30 octobre 2017, avec le correctif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

15. RÉSOLUTION 1.02/17 - "DES LISTES LITIGIEUSES", UDC•UDF•SP, M. PHILIPPE ROTTET

Page 316

. . .

<u>M. Blaise Christe</u>, PDC-JDC, est d'avis que le vote par correspondance pose certainement problème, des captations de suffrages étant **certainement** constatées dans chaque parti, selon lui.

. . .

4. **QUESTIONS ORALES**

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle que le 24 février 2014, le Conseil de Ville avait accepté la modification du Plan d'aménagement local impliquant l'augmentation de la hauteur et de la densité des parcelles sises à l'Est de la rue de Chaux afin de permettre le développement du Centre de santé. S'en est suivi un chantier de près de deux ans, avec des nuisances conséquentes, bruit, poussière, route coupée, notamment. Dernièrement, la Commune ayant entrepris des travaux de remplacement de conduite à la rue de Chaux et à la route de Rossemaison, certains habitants du quartier n'ont plus pu parquer leur voiture chez eux et l'ont fait sur la place réservée au Centre de santé, ce qui a entraîné des plaintes. M. Chételat regrette que la Municipalité n'ait pas anticipé ces désagréments, ni prévenu les riverains. Elle aurait également pu se mettre en contact avec le Centre de santé pour, éventuellement, trouver un consensus.

<u>Mme Françoise Collarin</u> indique n'avoir eu aucun écho des désagréments décrits et précise qu'aucun chantier n'a été ouvert par la Commune dans ce secteur. Toutefois, elle se renseignera et transmettra les informations à M. Chételat. Elle précise encore que lors de travaux, la Municipalité informe préalablement les voisins des éventuelles difficultés à venir.

M. Pierre Chételat n'est pas satisfait.

<u>M. Diego Tomaselli</u>, PS, relève que l'inscription au Registre du commerce entraîne de nombreuses sollicitations à placer des publicités sur différents supports. Il est difficile de repérer les arnaques, certaines demandes se faisant au nom de la Municipalité, toutefois sans l'accord de celle-ci. Ainsi, il souhaite savoir si la Ville dispose d'une liste des entreprises qu'elle autorise à démarcher en son nom, par exemple le *Delémont.ch*, liste qui pourrait être consultée par les responsables marketing ou chefs d'entreprise sollicités.

M. Damien Chappuis, maire, indique que la Municipalité n'a pas de tel référencement. Elle prête son soutien au Delémont.ch et, par l'intermédiaire de la mise à disposition du logo de la Ville, au Journal de Carnaval, par exemple. Toutefois, le document reçu dans les boîtes aux lettres récemment n'a pas obtenu l'aval de la Commune et M. Chappuis regrette qu'aucun contact n'ait été pris avec la Municipalité à cette occasion. Il ajoute qu'il est très difficile de retrouver l'origine de ces démarchages, les raisons sociales ou les adresses de ces entreprises. M. Chappuis conseille vivement de demander, lors des entretiens, si la Commune a signé un document recommandant l'entreprise en question. D'ailleurs, régulièrement, la Municipalité publie un article dans la presse pour mettre en garde contre ce genre de sollicitations. M. Chappuis enjoint à ne pas donner suite à de telles demandes. De plus, ces publications entraînent un nombre considérable d'appels auprès de l'administration communale, de gens se plaignant d'erreurs, entre autres.

M. Diego Tomaselli est satisfait.

<u>M. Marc Ribeaud</u>, PS, informe que le panneau qui interdisait ou limitait strictement l'accès à la rue du Marché et à la place Roland-Béguelin a disparu et souhaite savoir s'il s'agit d'un changement du plan de circulation en Vieille Ville ou d'un oubli. De plus, il relève que la circulation dans ce secteur, après 21 h, ne semble pas diminuer malgré l'interdiction générale et la présence, la nuit en fin de semaine, de patrouilles à pied. Il demande si la police fait les mêmes constatations et, le cas échéant, ce qu'elle compte faire.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'à la suite des travaux effectués à cet endroit, un nouveau panneau a été commandé et, une fois monté sur un support adéquat, il sera prochainement posé. Concernant la circulation, M. Chappuis ainsi que, notamment, la Police municipale, constatent une amélioration en vieille ville depuis l'engagement d'agents de sécurité, en fin de semaine et veille de fête, venus épauler les agents de police. Notamment, le nombre de taxis a nettement diminué, ainsi que les entrées de voitures après 21h. Cependant, en semaine, la Police ne peut se concentrer sur cette tâche particulière, devant également surveiller les autres quartiers de la ville. Les agents de sécurité ont été chargés de sensibiliser les automobilistes à cette restriction de circulation, lesquels seront ensuite amendés, en cas de récidive. De plus, aux deux entrées de la rue de l'Hôpital, la signalétique sera améliorée. Dernièrement, M. Chappuis a rencontré les responsables de différents mouvements en Vieille Ville et abordé avec eux cette problématique. De l'avis de tous, des améliorations sont constatées. Finalement, M. Chappuis confirme le souhait du Conseil communal de disposer d'une police de proximité, à l'écoute des gens.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

<u>M. Blaise Christe</u>, PDC-JDC, appréciant la tenue du Marché de Noël cette année en Vieille Ville, se demande si les horaires prévus peuvent être étendus en cas de forte affluence, ou s'ils devront être strictement respectés.

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, rappelle que le Marché de Noël revient cette année en vieille ville, sous l'impulsion de l'Union des commerçants (UCD) qui s'est approchée de la Ville pour trouver un endroit idéal pour cette manifestation. En accord avec les différents services de la Municipalité, l'emplacement à la rue du 23-Juin a été validé, puis l'UCD a défini et demandé les autorisations officielles pour ce qui concerne l'horaire d'ouverture du marché, qui n'est ainsi pas de la responsabilité du Conseil communal. Toutefois, en cas de bonne fréquentation, et dans le respect des lois sur les activités économiques, l'Exécutif delémontain n'interdirait pas la prolongation des heures d'ouverture.

M. Blaise Christe est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, informe que certains citoyens ont été surpris, alors qu'ils souhaitaient régler leurs affaires administratives, de trouver porte close à l'Hôtel de Ville, le 17 novembre 2017, en raison d'une journée de formation du personnel communal. Il se pose la question de l'information au public, se demande si une permanence n'aurait pas pu être assurée, ou la formation effectuée le samedi. De plus, vu l'horaire d'ouverture de l'administration communale, qui rend difficile à une personne étudiant ou travaillant à l'extérieur de régler ses affaires sans prendre congé, il demande au Conseil communal d'examiner la possibilité, un samedi par mois de 10h à 12h, d'ouvrir les bureaux ou d'accueillir les gens sur rendez-vous.

M. Damien Chappuis, maire, convaincu de la nécessité des journées de formation, explique que si elles avaient lieu un samedi, les heures devraient être comptées et majorées ce qui, pour 40 personnes, représenterait environ 480 heures. Au-delà de l'aspect financier, M. Chappuis estime que ces formations permettent de tisser des liens et de mieux se connaître. Au niveau de la communication, il admet que les fermetures pourraient être annoncées dans le Delémont.ch, par exemple, afin d'éviter à certains de trouver porte close. Pour ce qui concerne une éventuelle ouverture un samedi matin par mois, il craint là également que des personnes se trompent de samedi et se déplacent pour rien. De plus, M. Chappuis pense qu'il faut prendre en considération l'évolution technologique, notamment le guichet virtuel. De nos jours, pour la plupart des prestations, les citoyens peuvent téléphoner ou envoyer un courrier électronique, sans avoir besoin de se présenter au quichet.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, rappelle que le marché de Delémont a été créé par des familles paysannes de Delémont et des environs, qui l'ont perpétué depuis plus de 100 ans en faisant en sorte de trouver un remplaçant en cas de cessation d'activité. Elle souligne encore qu'il s'agit d'un marché régional. Cependant, récemment, un maraîcher alsacien bio y a vendu ses produits. Mme Studer admet que les denrées vendues ne proviennent pas toutes des exploitations alentours car, au besoin, certaines s'approvisionnent dans le Seeland, ou que l'huile d'olive vendue au marché n'est pas issue de la production locale, mais élaborée en Italie par des gens habitant la ville ou les alentours. Elle relève encore que les cahiers des charges bio suisses sont plus sévères que les français. Mme Studer craint qu'en autorisant la venue de marchands étrangers on ne mette en danger les producteurs locaux. De plus, elle précise encore que les taxes appliquées aux produits suisses exportés en France sont beaucoup plus élevées que dans le sens inverse. Enfin, Mme Studer souhaite savoir si la Municipalité peut s'engager à soutenir les producteurs de la région.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que la Commune s'engage à soutenir les producteurs locaux et le fait au travers de différentes actions. Cependant, concernant le maraîcher alsacien qui propose ses produits bio, rien ne peut lui être reproché. Il a parfaitement respecté les règles, notamment au niveau des passages douaniers, et il apporte une certaine diversité au marché. Il n'y a donc pas d'objection à sa présence. M. Chappuis rappelle que si les règles sont respectées, on ne pourrait pas interdire non plus à un Biennois de venir vendre sa marchandise. A son sens, la diversité attire le monde et il est évident qu'il faut soutenir les artisans locaux, sans pour autant fermer la porte à d'autres offres.

<u>Mme Laurence Studer</u> est partiellement satisfaite.

<u>Mme Laurence Studer</u>, UDC•UDF•sp, à propos des travaux de près de deux ans qui seront entrepris prochainement à Clair-Logis, s'étonne que les places de parc réservées actuellement au personnel vont disparaître. Elle demande au Conseil communal s'il en a été avisé et ce qu'il compte faire pour y remédier. Elle relève encore des problèmes de conciergerie.

<u>Mme Esther Gelso</u>, indique que la situation a été expliquée au personnel. A l'avenir, un certain nombre de places seront disponibles dans le secteur, dans le complexe qui se construira derrière la Poste notamment, ou un peu plus loin, après la Maison de l'Enfance. Elle relève aussi qu'aménager un parking souterrain n'est pas possible pour une question de place. Quant aux problèmes de conciergerie, Mme Gelso se tient à disposition de Mme Studer si elle le souhaite.

Mme Laurence Studer est partiellement satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal

<u>DECISION</u>: les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Emilie Julien
- Mme Mone Thaqi

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. BUDGET COMMUNAL 2018

M. Damien Chappuis, maire, indique que le budget communal 2018, traité à deux reprises au sein de l'Exécutif et au sein de la Commission des finances, est réaliste, avec un léger bénéfice de 48'800.-, et ce pour la 4^e année consécutive. Les dépenses sont maîtrisées, la quotité de 1,9 maintenue, et la planification financière prévoit des investissements de l'ordre de 22 millions de francs dans les domaines culturels, sportifs, sociaux, scolaires, touristiques ou économiques. Il cite quelques exemples : différents aménagements de routes, assainissement énergétique des bâtiments, rénovation des fontaines, travaux dans les écoles, Delémont marée basse, crédits pour le Centre sportif, développement de l'écoquartier, Théâtre du Jura. Tous ces projets représentent des investissements destinés à améliorer la qualité de vie. Proposer différentes infrastructures incitera les gens à venir s'établir à Delémont, ainsi que de nouvelles entreprises, ce qui permettra de diversifier l'assiette fiscale. M. Chappuis précise que le nombre de logements vacants en ville en 2017 est de 125, alors qu'il s'en construit entre 60 et 90 par année depuis quelque temps. Il constate que ce taux reste stable malgré l'augmentation de l'offre. Il signale l'augmentation des charges de la Maison de l'Enfance, à hauteur de Fr. 400'000.-, relevée par la Commission des finances, qui s'explique par son déménagement sur un seul site, et le mandat pour l'analyse des besoins en personnel, de Fr. 120'000.-, qui sera abordé lors de la discussion de détail. M. Chappuis relève l'augmentation conséquente des charges de l'Action sociale de 6,1% et celle des prestations complémentaires de 5,1%. Pour les revenus, il est constaté une légère amélioration de la part des personnes morales. M. Chappuis souligne la politique ambitieuse qui sera menée en 2018 au niveau des investissements, avec 10,6 millions de crédits à financier et 11,8 millions de crédits autofinancés. A son avis, il sera indispensable pour le nouvel Exécutif de pouvoir disposer d'un programme de législature complet et de fixer les objectifs des 5 années à venir. En conclusion, M. Chappuis remercie MM. Jean Froidevaux, chef du Service financier, et Olivier Jost, responsable finances & gestion des Services industriels, pour leur appui à l'élaboration du budget.

M. Alphonse Poupon, PS, en sa qualité de président de la Commission des finances, informe qu'elle a consacré deux séances à l'examen du budget 2018 et l'a préavisé favorablement, constatant avec plaisir que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 48'800.-. Toutefois, la commission constate que ce résultat est obtenu grâce à une insuffisance d'autofinancement très importante. La dette augmentera de Fr. 6'841'000.-, induisant un degré d'autofinancement de 35,39%. La planification financière est ambitieuse, voire irréaliste, avec une augmentation de la dette de 9,7 millions en 2019, 14 millions en 2020 et 19 millions en 2021, pour un degré d'autofinancement qui passera de 28 à 16%. M. Poupon informe que le groupe socialiste est d'avis qu'il faut continuer à investir pour maintenir une bonne offre de services à la population, par exemple dans les crèches, les écoles, les équipements culturels ou sportifs, et acceptera le budget 2018. Enfin, il remercie les membres de la Commission des finances et son secrétaire, M. Jean Froidevaux, pour leur travail.

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, indique que son groupe soutiendra autant l'entrée en matière que l'acceptation du budget 2018. Toutefois, la rubrique 06 Action sociale, Maison de l'Enfance, Espace-Jeunes augmente considérablement. Pour Fr. 461'000.- cela s'explique par l'ouverture de la Maison de l'Enfance mais, pour le surplus, soit Fr. 1'739'000.-, il s'agit principalement de charges liées qui ne sont pas de la compétence du Conseil communal. M. Chèvre se demande s'il s'agit d'un appauvrissement toujours plus important des Delémontains et remarque que d'autres villes de Suisse romande se déclarent préoccupées par cette évolution. Il invite l'Exécutif à entreprendre des démarches auprès des Autorités cantonales pour trouver des solutions en privilégiant, si possible, le principe du « qui commande paie ». Le PDC-JDC se félicite de la volonté de l'Exécutif de maintenir des investissements nécessaires au développement de la ville, mais est préoccupé par le faible taux d'autofinancement de 35% seulement pour 2018, qui ira encore en diminuant dans les années futures, laissant prévoir une augmentation de l'endettement communal, surtout que l'on constate ces temps une légère hausse des taux d'intérêts. Enfin, M. Chèvre rappelle que le peuple jurassien a accepté en 2008 un mécanisme de frein à l'endettement qui fixe un taux d'autofinancement minimum de 80% pour les investissements en matière cantonale.

- <u>M. Julien Crevoisier</u>, PLR, indique que le PLR est satisfait du budget présenté. Toutefois, comme déjà relevé par d'autres intervenants, en regard des investissements, l'insuffisance de financement et l'augmentation de la dette, qui sera en 2021 de 50 millions de francs, est préoccupante, d'où la nécessité de disposer d'un programme de législature. M. Crevoisier rappelle qu'il est toujours en attente de l'établissement d'un tableau des flux financiers. Regrettant de ne pas disposer d'une vue synthétique des comptes, il confirme que le groupe PLR acceptera l'entrée en matière.
- <u>M. Camille Rebetez</u>, CS•POP•Verts, relève dans l'entrée en matière une mention concernant un prélèvement sur des fonds spéciaux de 2,5 millions de francs, contre Fr. 882'000.- au budget 2017, et se demande d'où provient cette manne. Son groupe réserve son appréciation sur le budget, dans l'attente de réponses à ses questions.
- <u>M. Blaise Christe</u>, PDC-JDC, se demande pourquoi on présente un budget positif de quelque Fr. 50'000.-, alors que la dette augmentera de 6,8 millions de francs, et regrette que celle-ci s'accroisse chaque année.
- M. Damien Chappuis, maire, revenant au degré d'autofinancement, explique qu'il s'agit ici d'une planification financière, avec la ferme volonté de poursuivre les investissements. Convenant qu'il faut disposer d'un programme de législature, il rappelle qu'on parle du budget et non des comptes. Ces dernières années, sauf une, le degré d'autofinancement variait de 80% à 100%, voire même plus, au moment des comptes, mais pas au moment du budget. Au niveau cantonal, il regrette la mise en place du frein à l'endettement et rappelle qu'à l'heure des comptes, le degré d'autofinancement de l'Etat est en dessus de 80%, voire supérieur. Il rappelle également que le Conseil de Ville peut refuser les crédits proposés s'il estime qu'il ne faut pas augmenter la dette. M. Chappuis estime que si on veut poursuivre une politique forte au niveau des investissements, il y aura des incidences claires par rapport à l'augmentation de la dette. Concernant l'Action sociale, la somme d'environ Fr. 400'000.- allouée à la Maison de l'Enfance en cette année de réaménagement diminuera par la suite. En ce qui concerne l'augmentation de 6,1% des charges de l'Action sociale, M. Chappuis ne pense pas qu'il s'agisse d'un appauvrissement des Delémontains, peut-être de l'ensemble de la population jurassienne, puisqu'il s'agit de charges liées, un pot commun dont la répartition est de 67,5% pour le Canton et 32,5 % pour les communes. Les discussions avec les Autorités cantonales seront reprises pour alléger la charge des communes. Le document réclamé par M. Crevoisier sera intégré et mis à jour dans le prochain programme de législature, garantissant une lecture plus claire des projets prévus à Delémont et de la gestion de la dette. Quant à la synthétisation du budget de fonctionnement, M. Chappuis relève qu'il a déjà été réduit et ne le sera pas plus. Il rappelle que la Commission des finances a traité le budget à deux reprises et qu'il est toujours possible de s'approcher des commissaires pour obtenir des informations détaillées. Répondant à M. Rebetez, M. Chappuis informe qu'on trouve la réponse à la page 48 des comptes par nature, prélèvements sur les financements spéciaux, financements spéciaux étant le nouveau terme technique pour les services autofinancés. Ont été prélevés, entre autres, Fr. 260'000.- sur le fonds des digues, Fr. 68'000.- sur le Service de l'eau et 1,7 million de francs sur le Service électrique. Ces prélèvements se font sur les réserves accumulées, afin de financer les crédits destinés à la réalisation de travaux. Quant aux propos de M. Christe, M. Chappuis insiste sur la volonté du Conseil communal d'avoir un budget équilibré. Toutefois, il rappelle qu'il appartient au Conseil de Ville de faire des propositions s'il estime que les dépenses sont trop conséquentes ou qu'il faut diminuer les charges.

Plan financier des investissements 2018-2022

M. Marc Ribeaud, PS, s'inquiète du financement d'une partie des activités prévues dans le cadre de Vieille Ville Plus, cette action qui a été entreprise de manière collective avec différents acteurs de la vieille ville, et se demande si elles sont distribuées sur différentes rubriques.

<u>Mme Françoise Collarin</u> confirme la constitution du groupe de travail Vieille Ville Plus et la nomination d'une chargée de mission à 20%. Plusieurs actions ont été retenues, notamment le mobilier urbain ou l'animation en Vieille Ville, que l'on retrouve dans différentes rubriques. Elle cite encore l'étude sur les rezde-chaussée et l'unification du mobilier des terrasses des restaurants, des éléments qui favoriseront le dynamisme en Vieille Ville.

Evolution des charges et produits

<u>M. Marc Ribeaud</u>, PS, comprenant l'inquiétude à propos des charges de l'Action sociale, relève la fluctuation des comptes ces dernières années. A son avis, les comptes sont une bonne indication, le budget relativement peu, et le document permet de bien comprendre ce qui se passe si on le regarde dans le détail.

<u>M. Blaise Christe</u>, PDC-JDC, souligne que dans le budget, il y a près de 3,5 millions de francs de plus pour l'Action sociale que l'an passé. A son avis, il faut agir rapidement, en amont plutôt qu'en aval, pour ne pas arriver à des dettes colossales.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0111.365.03 - Analyse des services en personnel

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, s'interroge sur les Fr. 120'000.- prévus pour mener une analyse des besoins en personnel, besoins qui lui paraissent évidents. Cependant cette étude lui paraissant très onéreuse, il se demande si on ne pourrait pas trouver des solutions à l'interne et voudrait des explications sur ces coûts.

Rubrique 0110.300.01 - Conseil de Ville Rubrique 0111.300.01 - Conseil communal

<u>M. Jean-Paul Miserez</u>, PCSI, trouve que ces deux autorités sont sous-payées. Il ne souhaite pas en débattre ce soir mais invite les groupes du Conseil de Ville à accepter de se rencontrer pour en discuter et avoir une position claire pour le budget 2019.

M. Damien Chappuis, maire, explique que le Conseil communal a attribué différents mandats aux services communaux qui en faisaient la demande, mandats portés au budget de fonctionnement. Avec l'augmentation de la population, la charge de travail est devenue plus conséguente et il est nécessaire maintenant de faire le point de la situation. Les chefs de service ont eu l'occasion de se prononcer sur la question, mais un regard externe et impartial permettrait de définir clairement l'ensemble des besoins, d'ici au mois de juin prochain. Les différentes propositions de ce rapport seront rapportées au Conseil de Ville, qui acceptera ou non la création de postes de travail. Personnellement, M. Chappuis s'est fait recommander une société bernoise qui a déjà réalisé l'ensemble de l'analyse pour les villes de Berne, Bienne, pour le canton d'Argovie, celui de Bâle et pour l'Office de l'environnement à St-Ursanne. A raison d'un tarif horaire, en moyenne, de Fr. 225.-, le montant peut paraître conséquent, mais cette étude englobe l'ensemble des réflexions au niveau de tous les services, ainsi que l'avenir du Service du personnel, avec éventuellement l'engagement d'un responsable RH, ce qui a été discuté avec Mme Cuttat Gyger, responsable de ce service, vu l'augmentation de la charge de travail. Cette étude aura certainement des incidences sur les prochains budgets. Quant à la rémunération du Conseil communal et du Conseil de Ville, M. Chappuis approuve l'intervention de M. Miserez et appuie la création d'un groupe de travail, ou d'un comité, qui devra être composé de membres de tous les partis politiques, afin d'arriver à un consensus et faire des propositions au Conseil de Ville.

Rubrique 0590.365.14 - Fondation Rosinski

<u>Mme Jeanne Beuret</u>, CS•POP•Verts, constate la disparition des Fr. 180'000.- alloués à la Fondation Rosinski en 2017. Les locaux ne sont plus loués et M. Chappuis avait indiqué que ce montant allait être réattribué en 2018 à d'autres projets culturels. Pourtant, sur cette somme, Fr. 140'000.- n'ont plus été octroyés à la culture.

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, confirme que le bail des entrepôts Rippstein a été dédit, ce qui explique qu'il n'y a plus d'activité au niveau de la Fondation Rosinski. L'argent sera bien réattribué à des projets culturels, avec en toile de fond le projet de Théâtre du Jura. Ainsi il constate, de fait, que la rubrique culture a été augmentée de Fr. 40'000.-.

Rubrique 0625.365.07 - LARC Caritas

<u>M. Jean-Paul Miserez</u>, PCSI, rappelle les activités de Caritas Jura, qui emploie environ 48 personnes sur ses 4 sites de Delémont. Estimant que les Fr. 9'500.- alloués à LARC sont insuffisants, il aimerait qu'une discussion soit engagée avec les responsables de Caritas afin de déterminer un montant adapté, à porter en sa faveur au prochain budget.

Rubrique 0626.313.01 - Alimentation Rubrique 0626.434.01 - Pension repas de midi

M. Blaise Christe, PDC-JDC, constatant qu'il y a un manque de revenu de Fr. 100'000.- concernant ces deux rubriques, demande des explications à ce sujet, ainsi que sur la ligne 0670.318.01 Projets et développements sociaux, qui augmente de Fr. 32'000.-, et l'augmentation s'agissant de l'Action sociale.

<u>Mme Esther Gelso</u> précise que la Municipalité soutient Caritas Jura au travers de la vélostation, qui favorise la réinsertion. L'accroissement des frais de repas, qui ne sont pas facturés au prix coûtant, s'explique par la création de 25 places de crèche. A ce sujet, une demande d'augmentation du prix a été adressée à la Commission des affaires sociales cantonale, qui ne s'est pas encore prononcée. De plus, les tarifs sont dégressifs, en fonction des fratries. Quant à la rubrique Projets et développements sociaux, elle s'accroît par rapport à un projet pilote concernant le Mieux vivre ensemble, dans le cadre de Vieille Ville Plus.

Rubrique 0626.313.03 - Véhicules et autres transports

M. Blaise Christe, PDC-JDC, vu l'augmentation de la rubrique, demande si l'achat d'un véhicule est prévu.

<u>Mme Esther Gelso</u> indique qu'une réflexion est menée sur les transports scolaires. Des mandats seront confiés à Publicar et l'achat d'un vélo électrique à 8 places, pour conduire les enfants, encore à homologuer, est envisagé.

Rubrique 1620 - Achats

M. Julien Crevoisier, PLR, relève que les SID achètent du courant pour environ 4,4 millions de francs, en fournissent pour 4,1 millions, et se demande s'il est vendu à perte. Il se pose la question de l'utilité du marketing, chiffré à Fr. 330'000.-, puisqu'une partie du chiffre d'affaires n'est pas soumise à la concurrence, et se demande si c'est aux SID de définir la stratégie de sponsoring de la Ville. Concernant les charges financières, elles lui paraissent particulièrement élevées et il souhaite savoir ce qui y est intégré. Enfin, M. Crevoisier, abordant la rétribution aux ménages de 1 million de francs, pense que cette dissolution de provision mériterait d'être débattue par le Conseil de Ville et fait une proposition s'agissant de la question du mode de redistribution.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise que les achats d'énergie sont passés, depuis 7 ans, de 7,5 millions à 4,4 millions de francs, grâce à l'efficacité de la politique d'approvisionnement de SACEN SA. La différence de prix entre achat et vente d'énergie s'explique notamment par le million de francs de remboursement, qui a été sorti de la rubrique pour être porté sur une rubrique supplémentaire, facilement identifiable. Il s'agit d'un fonds de lissage, alimenté sur une dizaine d'années, qui sera restitué sur la facture de ceux qui l'ont constitué, les PME et les ménages. Les grandes entreprises ne sont pas concernées. Mme Macchi rappelle l'importance du marketing, qui représente 1,9% du chiffre d'affaires de l'électricité, les SID vendant 3 produits phares : Opale, Topaze et Ambre. En contrepartie d'un soutien des SID lors d'une manifestation, des banderoles sont affichées. Certains partenariats, porteurs pour les SID sur le long terme, existent en faveur de la Fête du 1er Août, de Delémont Hollywood, et du Théâtre du Jura, avec peut-être l'option d'un contracting énergétique. Il est logique de proposer le marketing au niveau des SID, et pas au niveau de la Commune, parce qu'ils ont des produits à proposer. Pour ce qui concerne les charges financières, Mme Macchi indique qu'il y a eu moins d'amortissements supplémentaires, en lien avec les crédits-cadres mis en place qui ont induit une baisse de coûts pour l'entretien du réseau. Revenant au fonds de lissage, elle confirme qu'un montant de Fr. 100'000.- est prévu chaque année. Elle rappelle que les tarifs sont contrôlés par Swissgrid et qu'on ne peut pas disposer librement du fonds de lissage. Ce fonds est une sorte de réserve, en cas de mauvaises prévisions financières. De plus, toutes explications utiles ayant été fournies à la Commission de l'énergie, Mme Macchi invite les conseillers à se renseigner auprès de leurs commissaires.

<u>M. Jude Schindelholz</u>, président, donne lecture de la proposition de M. Crevoisier : « Le groupe PLR demande que le prélèvement de 1 million de francs sur le compte no 1694 fasse l'objet d'un message séparé au Conseil de Ville ».

<u>Mme Murielle Macchi-Berdat</u> relève que les fonds de lissage sont de la compétence du Conseil communal et propose à M. Crevoisier de déposer une intervention parlementaire s'il souhaite changer la manière de procéder.

<u>M. Julien Crevoisier</u>, PLR, souhaite que le remboursement du fonds de lissage fasse l'objet d'un message séparé, soumis au Conseil de Ville, et maintient sa proposition.

<u>Mme Murielle Macchi-Berdat</u> propose à M. Crevoisier, s'il remet en cause la distribution de ce million, de la refuser au travers du budget.

M. Julien Crevoisier, PLR, maintient sa proposition.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, demande une suspension de séance.

DECISION: la suspension de séance est acceptée.

<u>M. Jude Schindelholz</u>, président, donne lecture de la proposition définitive de M. Crevoisier : « Le groupe PLR propose de supprimer le prélèvement de 1 million de francs de la rubrique 1694 et de le proposer comme message séparé au Conseil de Ville, à la manière d'un investissement. ».

<u>M. Toufiq Ismail-Meyer</u>, CS•POP•Verts, se pose la question de la redistribution de ce million de francs. Par exemple, un ménage qui aurait consommé moins qu'un autre aurait droit à un bonus, ce qui inciterait à faire des économies d'énergie. Il indique que le groupe CS•POP•Verts soutiendra la proposition de M. Crevoisier, afin d'avoir le temps de trouver une solution judicieuse.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que sa position est claire et qu'il faut refuser la proposition de M. Crevoisier. En effet, l'électricité est soumise à la loi sur l'énergie, les ordonnances sont explicites au niveau du trop-perçu, qu'il soit constitué sur un fonds de lissage sur 10 ans ou sur une année, et les règles de répartition sont claires. Les SID avaient pensé rembourser les ménages avec des bons des commerçants delémontains, mais Swissgrid s'y est opposé. Par contre, une ristourne sur la prochaine facture d'électricité des contributeurs a été autorisée. Continuer d'alimenter le fonds de lissage n'est pas légal non plus, il n'est pas destiné à constituer des provisions. Investir ce million, comme proposé par la Commission de l'énergie, en faveur des centrales photovoltaïques semblait une bonne idée mais, là aussi, il n'est pas permis d'investir le fonds de lissage, constitué par une partie de la population, pour des projets qui profitent à tout le monde. Les grandes entreprises, les clients éligibles n'y ont pas contribué.

<u>DECISION</u>: la proposition de proposition de M. Julien Crevoisier de supprimer le prélèvement de 1 million de francs de la rubrique 1694 et de le proposer comme message séparé au Conseil de Ville, à la manière d'un investissement, est acceptée par 17 voix contre 15.

DECISION: le budget communal 2018 est accepté à la majorité évidente, avec 2 avis contraires.

7. <u>ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE</u> L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS) DE LA VILLE DE DELÉMONT

<u>M. Damien Chappuis</u>, maire, le règlement datant de 2004, et suite à différentes demandes du Délégué aux affaires communales et de l'inspecteur cantonal, entre autres, indique que le règlement a dû être mis à jour, notamment pour ce qui concerne certaines termes, AlJ ayant été remplacé par ECA Jura, par exemple. En conclusion, M. Chappuis informe que la Commission de la mairie a préavisé favorablement le nouveau règlement.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, indique qu'à l'art. 12 il est écrit que l'excédent des charges du compte de fonctionnement et du compte d'investissement sont pris en charge par la Commune. Il faut comprendre que le SIS est un service autofinancé mais qu'en cas de problème majeur, de catastrophe naturelle, un crédit supplémentaire pourrait être voté. A sons sens, il serait préférable d'écrire, à la place des al. 2 et 3 de l'art. 12 : « 2. Le compte de fonctionnement et le compte d'investissement répondent aux principes comptables des services communaux autofinancés ». M. Miserez soumet une deuxième proposition de modification à l'art. 3, qui devrait commencer par : « Le SIS est un service communal. » et il soumet ces deux modifications.

M. Damien Chappuis, maire, propose d'accepter ces modifications, qui lui semblent de bon sens.

<u>DECISION</u>: la proposition de M. Jean-Paul Miserez d'ajouter à l'art. 3 "Le SIS est un service communal" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

<u>DECISION</u>: la proposition de M. Jean-Paul Miserez de remplacer à l'art. 12 les al. 2 et 3 par un nouvel al. 2 "Le compte de fonctionnement et le compte d'investissement répondent aux principes comptables des services communaux autofinancés" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

<u>DECISION</u>: le nouveau Règlement concernant le service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Delémont est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. <u>CRÉDIT-CADRE 2017-2021 DE FR. 410'000.- POUR LE CENTRE DE RENFORT, D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VILLE DE DELÉMONT (CRISD)</u>

M. Damien Chappuis, maire, informe que le budget de fonctionnement du Centre de renfort ne permet pas des investissements importants, raison pour laquelle un crédit-cadre pour les années 2017-2021 est proposé. Détaillant le message, il conclut en indiquant que la Commission du SIS, la Commission des

finances, la Commission de surveillance du centre de renfort de Delémont, pour ce qui la concerne, et la Commission de la mairie ont préavisé favorablement ce crédit.

<u>M. Laurent Michel</u>, PS, en tant qu'ancien membre du CRISD, pense qu'il est nécessaire d'effectuer des rénovations aux bâtiment de la rue Saint-Michel, d'acheter du matériel pour lutter contre les inondations et de remplacer le véhicule d'officier, premier à se rendre sur un lieu d'intervention. Il informe que le Parti socialiste soutiendra cette demande de crédit.

<u>DECISION</u>: le crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 410'000.- pour le Centre de renfort, d'incendie et de secours de la Ville de Delémont (CRISD) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. <u>AUTORISATION DE VENTE DES PARCELLES N^{OS} 2754 ET 2743, REPRÉSENTANT 4'243 M², SISES ENTRE-LES-ETANGS, EN VUE DE LA RÉALISATION DE MAISONS INDIVIDUELLES ET/OU JUMELÉES POUR UN MONTANT DE FR. 1'188'040.-</u>

Mme Françoise Collarin informe que dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local Delémont cap sur 2030, l'affectation des deux parcelles, situées en zone HAA, a été modifiée afin de les mettre à disposition des nombreuses familles intéressées, et en liste d'attente, désirant construire des maisons individuelles ou familiales et/ou jumelées. Les plans de zone et le règlement communal sur les constructions ont été adoptés par le corps électoral et approuvés par le Canton en 2017. Avec un indice d'utilisation de 0,25, la parcelle Nº 2754 sera morcelée en 2 à 3 parcelles et la Nº 2743 en 3 à 4 parcelles. Les surfaces exactes seront déterminées en tenant compte des futurs projets, et le prix de vente a été fixé à Fr. 280.- le m², les raccordements individuels, estimés à Fr. 50.- le m², étant à charge des futurs propriétaires. Suite à la signature d'une convention avec les voisins de la parcelle Nº 2743, une étude géotechnique a été commandée à un bureau spécialisé afin de déterminer les conditions à respecter pour éviter une instabilité des parcelles. Mme Collarin conclut en indiquant que la Commission de l'urbanisme et la Commission des finances ont préavisé favorablement le message.

<u>Mme Jeanne Beuret</u>, CS•POP•Verts, tout en saluant la volonté de densification, la souhaiterait plus élevée encore.

<u>Mme Laurence Studer</u>, UDC•UDF•sp, soulignant la belle situation de ces terrains, s'étonne de leur prix de vente, qui lui semble inférieur au prix du marché.

<u>M. Pierre Chételat</u>, PLR, ces terrains ne figurant pas dans les comptes de la Municipalité, ayant une valeur de Fr. 0.-, et un changement de règlement ayant permis de les mettre en valeur, demande si la Commune en dispose d'autres. Il informe que le PLR soutiendra cette vente.

<u>Mme Françoise Collarin</u> souligne que la surface des parcelles, qui dépendra des projets, ne dépassera pas 650 m² et que l'indice d'utilisation est bas. Quant au prix du m², il a été déterminé afin de favoriser l'accès à la propriété aux familles. Mme Collarin confirme que c'est grâce à l'acceptation du Plan d'aménagement local qu'il a été possible de mettre en vente ces terrains.

<u>Mme Laurence Studer</u>, UDC•UDF•sp, constatant qu'il y aura probablement un tirage au sort, afin de désigner les futurs propriétaires, pense que le prix de vente au m² pourrait être plus élevé au vu du nombre d'intéressés.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, relevant la taille moyenne des parcelles prévues, de 650 m², la compare à celle des petites maisons ouvrières sises à la route de Porrentruy, de 456 m², qui lui semble tout à fait raisonnable. Ainsi, elle propose de modifier le point 3 du message, Conditions et prix de vente, et d'indiquer, pour le fllt N° 2754, « au moins 3 » et, pour le fllt N° 2743, « au moins 4 ». Cela permettra d'encourager la construction de maisons en rangée.

- **M. Blaise Christe**, PDC-JDC, estime que certaines personnes souhaitent pouvoir disposer de terrains plus grands que ce que prévoit la demande du groupe CS•POP•Verts.
- <u>M. Ernest Borruat</u>, PDC-JDC, au nom de son groupe, propose d'accepter cette vente. A son sens, la construction d'un plus grand nombre de maisons posera un problème d'unité dans ce quartier, qui existe depuis les années 1960, et il conclut en indiquant que le prix de vente lui paraît équitable.
- <u>M. Grégoire Monin</u>, PS, par rapport à la proposition de Mme Beuret, demande si le Conseil de Ville peut modifier un message du Conseil communal.

<u>M. Jude Schindelholz</u>, président, confirme que, formellement, on ne peut pas modifier le message. Toutefois les Conseillers de Ville peuvent faire des propositions qui peuvent être validées.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, remarque que si le fllt N° 2754 était divisé en deux parcelles, celles-ci auraient une surface de 970 m², nettement plus grande que la moyenne suisse. Avec un prix du m² qui n'est pas trop cher, cela lui semble déraisonnable. D'où la proposition de son groupe de morceler le terrain pour trois maisons au moins.

<u>Mme Françoise Collarin</u> indique que la proposition du groupe CS•POP•Verts n'est pas acceptable. Sur les parcelles, il faudra prévoir des cheminements, vu la configuration du terrain. Pour pouvoir déterminer le nombre de parcelles, il est important de connaître les projets, sachant que s'il s'agit de maisons en rangées, il y en aura plus. S'agissant du prix de vente, Mme Collarin observe que la Municipalité ne doit pas faire de surenchère et favoriser les familles. Effectivement, elle confirme que les permis seront contrôlés afin de ne pas défigurer le quartier et que les parcelles seront morcelées afin d'offrir des terrains d'environ 650 m². Concernant la liste d'attente, les personnes seront interrogées par ordre chronologique des dates de leurs courriers, pour confirmer leur intérêt.

<u>DECISION</u>: la proposition du groupe CS•POP•Verts, de morceler les terrains de manière à optimiser leur utilisation avec au moins 3 parcelles pour le feuillet no 2754 et au moins 4 parcelles pour le feuillet 2743 est réputée rejetée, ayant obtenu 12 voix pour et 12 voix contre.

<u>DECISION</u>: la vente des parcelles n^{os} 2754 et 2743, représentant 4'243 m², sises Entre-les-Etangs, en vue de la réalisation de maisons individuelles et/ou jumelées pour un montant de Fr. 1'188'040.- est acceptée à la majorité évidente, avec 2 avis contraires.

10. AUTORISATION D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LES PARCELLES NOS 897 ET 466 AFIN DE REMPLACER L'ÉCOPOINT EXISTANT DE LA RUE DU VIEUX-CHÂTEAU ET DE PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET À L'AVENUE DE LA GARE, AVEC UNE SOULTE DE FR. 620'550.-EN FAVEUR DE LA COMMUNE

<u>Mme Françoise Collarin</u>, après avoir détaillé le message, demande au Conseil de Ville d'autoriser cet échange de terrains.

<u>Mme Laurence Studer</u>, UDC•UDF•sp, estime que l'achat de la parcelle N° 466 est une bonne opportunité pour l'écopoint, mais pas la vente de la parcelle de l'avenue de la Gare. Elle considère cet endroit comme stratégique, car la Commune possède le Collège et la parcelle No 898 sise à côté. Elle demande également à connaître le calcul du prix de vente concernant l'échange entre les parcelles N° 467 et N° 5232.

M. Thierry Cortat, CS•POP•Verts, estime qu'échanger un terrain stratégiquement bien placé à l'avenue de la Gare, vendu pour répondre à un projet immobilier purement économique, avec un terrain non constructible à la route de Bâle, pour un écopoint, est un mauvais marchandage. A son sens, la parcelle N° 897 devrait être mise en droit de superficie. De plus, aucune garantie n'est donnée quant au fait que ce projet réponde à des standards sociaux, écologiques, ou de qualité urbanistique et architecturale. En conclusion, il indique que le groupe CS•POP•Verts refuse l'entrée en matière.

M. Grégoire Monin, PS, indique que son groupe est favorable à l'échange de la parcelle N° 467 contre une partie de la parcelle N° 5232 en zone industrielle, conscient de la nécessité de réaménager l'écopoint, mais n'est pas convaincu par l'achat de la seconde parcelle afin de réaménager celui-ci et de créer des places de parc. Une telle surface en centre-ville pour une installation de ce type semble exagérée. De plus, à son avis, la Commune devrait rester maître de la parcelle No 897, à l'avenue de la Gare, et la proposer en droit de superficie afin de pouvoir se prononcer sur un futur projet développé par un tiers, à l'exemple de La Jardinerie. Lâcher une parcelle stratégique pour en obtenir une autre moins bien placée afin d'y créer des places de parc et y installer des containers n'est pas une bonne idée. En conséquence, le groupe socialiste refusera le message et invite le Conseil communal à revenir avec une nouvelle proposition.

<u>M. Jean-Paul Miserez</u>, PCSI, rappelle que le Plan d'aménagement local, porté à la connaissance de l'acquéreur, contient des exigences très précises concernant le développement du centre-gare. Les réalisations seront faites dans ce cadre strict, pris en compte pour l'octroi du permis de construire.

<u>M. Grégoire Monin</u>, PS, ne conteste pas les conditions imposées pour la construction, mais relève que les standards sociaux ou écologiques ne sont pas garantis dans ce cadre, raison pour laquelle la Municipalité devrait rester maître du terrain.

Mme Françoise Collarin informe que le terrain de la Communance a été acheté entre Fr. 84.- et Fr. 85.- le m², raison pour laquelle il est revendu au même prix, il s'agit d'un échange sans soulte. Elle s'étonne de la réticence manifestée, le message ayant été discuté et préavisé favorablement par la Commission des finances. Quant à la surface prévue pour l'écopoint situé en bordure de route, pour des raisons de sécurité, les places de parc devront s'en éloigner le plus possible. De plus, elles sont également prévues pour le projet qui se construira sur le site des Abattoirs. Concernant le projet à l'avenue de la Gare, Mme Collarin répète que le Plan d'aménagement local a strictement posé les conditions et les volumes des constructions, ce dont est informé le potentiel acquéreur. Par ailleurs, le projet prévoit un parking souterrain, dont pourront bénéficier les enseignants du Collège.

M. Damien Chappuis, maire, revenant aux places de parc du site du futur écopoint, informe qu'elles sont également prévues par rapport à la construction du projet de développement dit La Sorne, en voie de finalisation. De plus, il se pose des questions sur l'utilité des commissions communales, qui ont débattu des propositions de ce soir et les ont préavisées favorablement. Il enjoint les conseillers de ville à s'informer des débats en commission et demande aux commissaires de faire part de leurs doutes lors des séances, plutôt que de se retrouver, comme ce soir, à se voir refuser des entrées en matière. M. Chappuis admet que le Législatif en a parfaitement le droit, mais si les doutes avaient pu être levés, ou des modifications faites lors des séances des commissions, beaucoup de temps aurait pu être gagné.

<u>DECISION</u>: l'entrée en matière est refusée par 17 voix contre 15.

11. <u>CRÉDIT-CADRE 2017-2021 DE FR. 918'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACHAT DE VÉHI-</u> CULES POUR LA VOIRIE COMMUNALE

<u>Mme Françoise Collarin</u> relève que les véhicules seront changés en fonction de la nouvelle exploitation prévue par la Voirie. Ainsi, la Ville optimisera ses choix et optera pour les véhicules les plus propres possibles mais en fonction de leur utilisation. Mme Collarin précise que les engins actuels, même peu âgés, ont un grand nombre de kilomètres au compteur, ce qui engendre des réparations onéreuses. Elle invite le Législatif à accepter ce crédit, préavisé favorablement par les commissions concernées.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, sans remettre en cause la sécurité du personnel ni les coûts d'entretien, s'interroge sur le fait que l'abaissement de l'âge des véhicules signifierait une limitation de leur impact environnemental. A son sens, le calcul ne tient pas compte de l'énergie grise engendrée par la production de véhicules plus performants, qui recourt de façon accrue à l'électronique (alliages non recyclables, métaux rares) et à des chaînes de montage gourmandes en énergie. Il souhaiterait que le Conseil communal opte pour une meilleure réparabilité de ses véhicules, tout en relevant que les véhicules propres n'existent pas. Conscients de la nécessité d'en remplacer certains, son groupe ne refusera pas le crédit mais s'abstiendra de voter.

M. Christophe Günter, PLR, estime essentiel pour la Voirie de disposer de véhicules en bon état et entretenus pour assurer ses tâches. La planification du renouvellement du parc lui semble opportune pour augmenter sa disponibilité et réduire les coûts de maintenance. Toutefois, le groupe PLR se dit interpellé par l'étude, vu que certains engins auraient dû être remplacés il y a quelques années. Comment ont-ils pu être utilisés si longtemps ? L'expérience prouve-t-elle que les critères choisis par le spécialiste externe sont trop restrictifs ou inadaptés ? De l'avis de M. Günter, la conclusion de l'étude et les critères d'évaluation étaient peut-être dictés par les demandeurs de l'étude qui ont choisi cette manière de procéder pour se donner bonne conscience. Aussi, avant de se prononcer, le groupe PLR souhaite un complément d'information par le Conseil communal.

<u>M. Alphonse Poupon</u>, PS, indique que son groupe soutiendra ce crédit. Toutefois, revenant à des discussions antérieures, il précise que la Commission des finances se prononce uniquement sur l'aspect financier d'un crédit. Ainsi, dans les séances de groupe où des arguments autres que financiers sont évoqués, ils peuvent convaincre certains commissaires à changer d'avis par rapport à leur position en commission.

Mme Françoise Collarin rappelle que la Voirie a renoncé à certains travaux, plus écologiques, comme le ramassage des déchets par des chevaux, vu les coûts engendrés et les exigences techniques de la Ville, pour lesquels le recours à un véhicule s'impose. Mme Collarin n'a pas connaissance du processus de construction des véhicules, tout en relevant que des véhicules de marques différentes sont faits avec les mêmes pièces détachées. La Ville optera pour les engins les plus appropriés, pour la satisfaction de chacun. Quant aux remarques de M. Günter, Mme Collarin précise que tous les véhicules ne vieillissent pas de la même manière et que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics a reçu des explications très précises à ce sujet.

<u>DECISION</u>: le crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 918'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour la Voirie communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. <u>CRÉDIT DE FR. 220'000.- POUR LA SÉCURISATION DES LOCAUX DE LA POLICE ET LE RÉAJUS-</u> TEMENT DES MOYENS DE SÉCURITÉ PERSONNELLE

M. Damien Chappuis, maire, revenant sur les propos de M. Poupon, confirme que la Commission des finances se prononce sur les aspects financiers uniquement, d'autres commissions se penchant sur les aspects techniques. Certains crédits nécessitent donc le passage dans plusieurs commissions, dont les avis peuvent diverger. De l'avis de M. Chappuis, une réflexion serait utile quant au réaménagement des commissions pour opter pour la même forme que le Parlement jurassien où une seule commission est chargée d'un objet, même si elle en débat à plusieurs reprises avant retour au département.

Quant au présent crédit, il concerne des travaux indispensables à réaliser dans les locaux de la Police locale et l'acquisition de matériel pour la mise aux normes sécuritaires, en relation avec *Police Synergie*. Ainsi, la Police locale doit disposer des mêmes éléments que la Police cantonale, appliquer les mêmes procédures et disposer de compétences identiques. M. Chappuis rappelle que les locaux de la Police à l'Hôtel de Ville n'ont jamais été adaptés, à l'exception de rénovations usuelles. Aujourd'hui, la Ville doit disposer d'un local d'audition assurant la discrétion et la confidentialité, et spacieux. D'autre part, le changement du véhicule d'intervention s'avère nécessaire, vu que l'actuel est hors d'usage. De plus, il doit répondre aux mêmes standards que ceux de la Police cantonale. En outre, la Police aura à son service un maître-chien, ce qui implique un véhicule adapté. En dernier lieu, M. Chappuis précise que le crédit prévoit le renouvellement du matériel de protection des agents et l'acquisition d'accessoires divers. Il invite le Conseil de Ville à accepter ce crédit, préavisé favorablement par les commissions concernées.

M. Iskander Ali, PS, rapporte l'attention que porte son groupe au renforcement de l'efficacité de la Police locale, en particulier par le biais de sa collaboration avec la Police cantonale. L'adaptation des locaux et du matériel au nouveau cahier des charges de la Police est logique, raison pour laquelle le groupe socialiste acceptera ce crédit.

<u>DECISION</u>: le crédit de Fr. 220'000.- pour la sécurisation des locaux de la police et le réajustement des moyens de sécurité personnelle est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. <u>DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/17 - "UN SERVICE CITOYEN DIGITAL POUR DELÉMONT ?",</u> CS+POP+VERTS, M. TOUFIQ ISMAIL-MEYER

- M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, informe que le service citoyen permet, à l'aide d'une application sur le téléphone portable, d'annoncer une situation au service concerné, lequel décide de sa pertinence et de son degré d'urgence. L'annonceur est avisé des travaux réalisés. De l'avis de M. Ismail-Meyer, le service citoyen digital incite les habitants à se sentir responsables des infrastructures communales et élargit les "collaborations" avec les responsables de la Ville, dont les charges de travail liées à la recherche de dysfonctionnements sont ainsi restreintes, en matière d'espaces publics, points de ramassage, déchets, signalisation routière ou éclairage public, entre autres. Cette collaboration pourrait induire la suppression de caméras, selon lui. Plusieurs villes européennes ont opté pour ce service et s'en disent satisfaites. Aussi, M. Ismail-Meyer invite le Conseil de Ville à accepter son postulat qui vise, dans un premier temps, à vérifier et évaluer l'introduction d'un service citoyen digital à Delémont.
- <u>M. Damien Chappuis</u>, maire, relevant l'importance de s'informer sur les techniques récentes, indique que le Conseil communal accepte ce postulat, qui permettra d'évaluer les implications, notamment financières et humaines, de cette plate-forme.
- <u>M. Olivier Montavon</u>, PDC-JDC, favorable au postulat, estime toutefois qu'une vision fait défaut. Il relève que les cartes journalières CFF vendues par la Ville relèvent d'une prestation fortement utilisée qui ne peut être commandée que par téléphone. D'autre part, les citoyens ne disposant pas de digitalisation devront également avoir la possibilité de réagir à certains dysfonctionnements, procédure qui devra être déterminée. En dernier lieu, M. Montavon s'interroge sur l'utilisation des données, tout en relevant le bien-fondé de certaines applications, comme celle permettant de vérifier la disponibilité de place de stationnement pour handicapés. A son sens, l'étude devra déterminer les avantages et inconvénients d'une telle plate-forme.
- <u>M. Damien Chappuis</u>, maire, confirme que la destination des informations devra être contrôlée, pour répondre aux exigences de la protection des données. Reprenant l'exemple des cartes journalières CFF, M. Chappuis indique que la régie envisage l'abandon de cette prestation, raison pour laquelle la Ville a renoncé à développer un système de réservation en ligne, même si ce processus serait moins fastidieux et plus économique que la procédure actuelle.

<u>DECISION</u>: le postulat 4.09/17 - "Un service citoyen digital pour Delémont ?", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. <u>RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/17 - "CRÉATION D'UNE MÉDIATHÈQUE DE LA VILLE DE DELÉMONT", PDC-JDC, M. CLAUDE CHÈVRE</u>

M. Patrick Chapuis, relevant le succès que rencontre la Bibliothèque de la Ville avec ses 52'000 visiteurs en 2016, énumère les activités dispensées, comme les ateliers d'éveil aux livres, les accueils de classes, les expositions, entre autres. Les deux sites de la Bibliothèque offrent une surface de 750 m², ce qui semble insuffisant, étant donné que, en comparaison avec d'autres bibliothèques romandes, un espace de quelque 1'250 m² serait nécessaire. Le personnel, favorable à la création d'une médiathèque, dispose des compétences requises, même si une dotation supplémentaire en collaborateurs ne doit pas être exclue. La Ville a cherché des locaux pour ce projet en Vieille Ville et, après visite, son choix s'est porté sur deux bâtiments à la rue de l'Hôpital 48 et 52, actuellement propriété de l'Hôpital du Jura. Si ces locaux répondent aux exigences en matière de situation et d'accessibilité, des négociations s'imposeront avec le propriétaire. A ce jour, le prix n'est pas fixé, tout comme les travaux d'aménagement de la médiathèque. Le groupe de travail ad hoc planche sur l'étude, dont les résultats seront présentés au Conseil de Ville, qui pourra statuer sur le projet. La poursuite de l'étude dépend de l'acquisition des nouvelles surfaces pour pouvoir offrir les prestations de la bibliothèque et de la médiathèque, sous un même toit.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/17 - "LE BON SENS OUI, MAIS JUSQU'OÙ VA-T-ON TROP LOIN ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfait.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/17 - "QUELS SONT LES MOYENS À DISPOSITION DES SOCIÉTÉS LOCALES ?", PLR, M. OLIVIER ETIQUE

M. Olivier Etique, PLR, est satisfait.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- question écrite 2.10/17 "Rue de la Vauche, quel avenir pour le calme et la sécurité ?", CS•POP•Verts,
 M. Thierry Cortat
- **postulat 4.10/17** "Comment désengorger les salles de sport et la piscine municipale ?", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
- motion 5.14/17 "Aménager un chemin pédestre à l'allée du Vorbourg", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
- motion 5.15/17 "Pour enjamber la Sorne, une passerelle oubliée !", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit

La séance est levée à 23 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La vice-chancelière :

Jude Schindelholz Fabienne Beuret